



Tribune

École : de crises en crises les directrices et directeurs d'école en manque de reconnaissance.

Si la crise sanitaire agit comme un révélateur aux yeux de tous, elle ne fait qu'accroître jusqu'à l'insupportable les difficultés profondes des directrices et directeurs d'école.

Pour faire évoluer l'école et lui permettre de répondre à ce qu'on lui demande, il faut enfin lui reconnaître son pilotage.

La proposition de rendre la direction de l'école du premier degré autonome et responsable, de lui donner le temps et les moyens de fonctionner, de lui reconnaître sa mission spécifique, son "métier", est un impératif reconnu par tous les acteurs de l'école. Il faut passer de la reconnaissance à la concrétisation.

Depuis trop longtemps, de nombreuses directrices et nombreux directeurs sont au bord du gouffre moral, physique, motivationnel... Trop d'entre eux demandent aussi à ne plus être seul. Trop encore démissionnent, et parfois même disparaissent.

« Bonjour, je veux parler au responsable, au Directeur ! »

Mais, qui est "le responsable" à l'école de la République ?

Aux yeux de tous, la directrice ou le directeur. C'est ainsi qu'elle ou il le ressent aussi au quotidien. Mais dans quel cadre et avec quels moyens ?

Cette question récurrente depuis plus de 20 ans est en fait celle du pilotage de l'école, du fonctionnement de l'école, de la vie des élèves et des enseignants à l'école. C'est la question des relations avec tous les partenaires, de la sécurité, du quotidien incertain.

Malgré cela, les directrices et directeurs viennent tous les matins ouvrir ce portail vert par où passent tous leurs élèves.

L'école, ici, c'est l'école maternelle, c'est l'école élémentaire, ou encore l'école primaire qui alors regroupe les deux premières : l'école, c'est le premier degré.

Tout le monde connaît cette école, celle où il a été, celle de ses enfants, de ses nièces et neveux...

L'école du village, du quartier, son école.

Personne ne doute que l'école publique est essentielle.

Tout le monde entend parler de l'école lors d'un drame...

Et pourtant, personne ou presque ne sait vraiment comment elle fonctionne...

L'école de la République, en France, est multiple, plurielle, plus encore que tout établissement du second degré. Elle est rurale, urbaine, de 1 ou 2 classes, de 20 classes, ou plus encore. Il s'y croise de 10 à plus de 400 élèves... Et pour piloter tout cela, une directrice ou un directeur.

Ou plutôt une enseignante ou un enseignant chargé de direction.

Tout est dit : "chargé(e) de direction"

Depuis plus de 20 ans, tous les syndicats et toutes les directrices et directeurs d'école tirent la sonnette d'alarme. Les quotidiens comme les magazines ne cessent de faire des unes sur l'école... Toutes les plumes ont écrit leur vision de l'école.

Une directrice disparaît, mettant fin à sa vie, la parole se libère, et puis l'actualité l'emporte... Et la mémoire, de ce qui un temps a secoué les consciences, s'efface.

Tout le monde aujourd'hui loue l'abnégation et l'importance des directrices et directeurs d'école : « Sans vous, on ne sait pas comment on aurait fait, hein ! »

Si cette reconnaissance du quotidien fait du bien quand elle est prononcée, elle ne suffit pas à tenir.

Que représente la direction d'école ?

Être "directeur d'école" est défini dans le référentiel métier de 2014.

En particulier, « un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public », mais dans la réalité, rien ne lui permet de prendre toutes ces dispositions !

Animation, impulsion, pilotage, il assure, prépare, actualise, veille, coordonne, sensibilise, encourage, contribue, construit, met en place, procède, organise, répartit, fixe... et préside !

Dans plus des 3/4 des écoles, la direction d'école n'est dévolue au maximum qu'à ¼ de temps... 2 demi-journées par semaine... Et dans un tiers des écoles, elle est au mieux d'une journée par mois. Comment réaliser cette prouesse ? Sur quel temps, avec quels moyens ? Comment peut véritablement s'exercer la mission des directrices et des directeurs d'école ?

Dans les plus grandes écoles, il n'est pas rare que pour 300 élèves ou plus, la direction d'école ne soit assurée qu'à mi-temps... quand dans un collège de même taille, 7 personnes à plein temps peuvent en assurer les différentes missions.

Ainsi, une directrice ou un directeur est, tour à tour ou simultanément : directrice ou directeur, comptable, infirmier, secrétaire, agent d'accueil, factotum, et accessoirement surveillant voire agent de surface... Tout cela à mi-temps pour un fonctionnement à plein temps de l'école !

Ce référentiel devient vide de sens dans la mesure où la plupart des points qui lui correspondent ne répondent pas à une responsabilité clairement identifiée, à des moyens humains ou encore au temps nécessaire pour leur mise en œuvre, ni enfin à une définition de l'école en tant qu'établissement.

Un dernier point dans cette liste à la Prévert, la sécurité...

La sécurité de l'école. Un dossier anxiogène dans tous les territoires, avec des entrées souvent obsolètes, un manque de signaux d'alerte spécifiques, des procédures de mise en sûreté inadaptées compte tenu de la configuration de bien des bâtiments, et aucun retour sur les remarques que les directrices et directeurs rédigent avec application, suite à chaque exercice mobilisant silence et attention des enfants parqués sous des tables dans des salles aux grandes baies vitrées.

La sécurité des enfants, des personnels, encore un vaste programme irréalisable... Ou comment être responsable de quelqu'un qui entre dans l'école sans que l'on en soit informé puisqu'on est en classe...

Et pour piloter un établissement, un minimum d'autonomie est requis.

En effet, savez-vous que l'école n'est pas un établissement scolaire ?

Vous avez bien lu, l'école n'est pas un établissement. En cela, elle n'a aucune identité juridique, comptable, ni autonomie de fonctionnement.

Les finances ? De complexes circuits associatifs entre les associations de parents d'élèves, les coopératives, associations sportives, caisses des écoles... Rien de clair, tout à la marge.

L'autonomie ? Des fiches navettes, des conventions, des propositions de cursus de scolarité, des protocoles sanitaires, tout doit passer par l'approbation de l'Inspecteur. De fait celui-ci perd ainsi un temps précieux qui devrait être consacré au pilotage pédagogique de toutes les équipes, pour l'évaluation et la gestion de la circonscription.

Les Inspecteurs sont les supérieurs hiérarchiques des enseignants. Ils les évaluent, en assurent leur formation continue. Ils doivent reprendre leur cœur de métier et aider les directrices et directeurs à faire le leur. Que leurs tâches soient dévolues à cette évaluation, à la remédiation de carrière, et non à la supervision factuelle et systématique du fonctionnement quotidien de l'école !

Disons-le tout net : les directrices et directeurs refusent d'être les supérieurs hiérarchiques des autres enseignants.

Les directrices et directeurs d'écoles pilotent, sont autonomes, responsables et professionnels. Ils considèrent qu'être responsables d'une école maternelle ou élémentaire et la piloter ne peut se faire que dans le cadre d'un travail d'équipe, dans une logique d'impulsion et de facilitation des échanges et de confiance partagée.

Le constat est clair : l'autonomie actuelle de l'école primaire n'est que de 2% (rapport OCDE).

La direction d'école, et à travers elle toute l'équipe de l'école, n'a pas aujourd'hui les moyens ni légaux ni matériels pour faire vivre cette autonomie au service du public.

Il est donc impératif, pour l'école, de donner aux directrices et directeurs la reconnaissance et les moyens des responsabilités qu'ils assument de fait aujourd'hui.

Et il est tout autant impératif de donner à l'école, quelle que soit sa taille, la reconnaissance d'un établissement.

Régulièrement, on nous dit que nous avons raison, que l'on nous comprend...Mais que tout cela a un coût.

Cela suffit !

Pour permettre aux directrices et directeurs d'école d'assurer les missions qui leurs sont confiées pour la réussite des élèves, la co-éducation avec les familles et la sérénité des équipes, il faut assumer ce coût du fonctionnement de l'école au XXI^{ème} siècle et lui en donner les moyens.

Si l'école publique est essentielle, elle ne peut fonctionner et être gérée qu'au local, au plus près des élèves, des familles, des municipalités.

Les parents d'élèves et les communes doivent avoir en face d'eux un unique interlocuteur, un directeur responsable, représentant de l'équipe enseignante, et pilote d'une école plus autonome et plus à même de répondre localement aux besoins de ses élèves.

L'avenir de l'école est là.

Il est assez simple, il s'agit d'une volonté d'inscrire l'école dans le temps présent.

Alors collectivement ayons cette volonté !

Stéphane CROCHET

Catherine NAVE-BEKHTI

Laurent HOEFMAN

Alain REI

Loïc BREILLOUX

Secrétaire Général du SE-UNSA (Syndicat des Enseignants- UNSA)

Secrétaire Générale du Sgen-CFDT (Syndicat Général Education Nationale-CFDT)

Président du SNE (Syndicat National des Ecoles)

Président du GDiD (Groupe de Défense des Idées des Directeurs)

Pour le

GTRID (Groupe de Travail et de Réflexion Indépendant de Directeurs)